

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025 à 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Émilie MORINAUD et Gaëlle POMME-CASSIEROU

MM. Didier FENEANT, Jean-Luc MARCHAIS et Régis PLANET.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Alain DESTREGUIL à M. Régis PLANET, M. Olivier DOUHAUD à Mme Françoise DURAND, M. Thierry THIBAUDEAU à M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Laurent RAVET à Mme Laurence BESSON

Excusé : M. Yann POUVREAU

Absente en début de séance : Mme Marie-Aline FETIS

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 8 en début de séance, 9 en cours de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Règles et durées d'amortissement des immobilisations,
- Signalisation horizontale : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police,
- Modernisation des éclairages à l'école : Demande de subvention auprès du Département au titre du PACT 17,
- Modernisation des éclairages au foyer rural : Demande de subvention auprès du Département au titre du PACT 17,
- Installation de jeux pour enfants au jardin des Eperches : Demande de subvention auprès du Département au titre du PACT 17,
- Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels pour remplacer les agents publics indisponibles,
- Création de deux postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité,
- Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité,
- Avis sur le projet de démolition d'un élément de bâti à protéger repéré au PLU,
- Proposition de participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques,
- Projet de restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption : proposition de l'étude de diagnostic,
- Présentation du document de valorisation financière et fiscale de la commune pour l'année 2024,
- Questions diverses,
- Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes-Grandes Rives.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nomination d'un secrétaire de séance

M. Didier FENEANT est nommé secrétaire de séance.

1 - Règles et durées d'amortissement des immobilisations

Monsieur le maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération sur le mode et la durée d'amortissement des immobilisations afin de respecter les dispositions du plan comptable M57.

Il explique que pour la strate de la commune (moins de 3 500 habitants), seuls les comptes 204181 et 2046 doivent être amortis au prorata temporis. Il est toutefois possible d'aménager la règle du prorata temporis en reportant l'amortissement à l'année suivante.

Monsieur le maire propose donc les amortissements suivants :

Article	Types de biens	Durée	Mode
C/204181	Biens mobiliers, matériel et études – organismes publics divers	4 ans	Prorata temporis
C/2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an	Amortissement l'année suivante

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

Ont voté pour : 12 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

Madame Marie-Aline FETIS arrive en cours de séance.

2 - Signalisation horizontale : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police

Monsieur le maire rappelle au Conseil que des travaux de signalisation horizontale ont été prévu au budget. Il propose de solliciter l'aide du Département pour l'achat d'une machine à peinture au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police.

Au vu du devis obtenu d'un montant de 16 427,30 euros, il présente le plan financier suivant :

	Base subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
Conseil départemental	16 427,30 €	50%	8 213,65 €
Autofinancement	16 427,30 €	50 %	8 213,65 €
			16 427,30 €

Il précise que la décision d'acquérir la machine sera prise en fonction de l'obtention de la subvention et du montant obtenu.

Madame FETIS demande s'il est possible de démarcher les communes aux alentours pour mutualiser l'achat.

Monsieur le maire précise avoir discuter avec les communes limitrophes sans succès.

Monsieur PLANET demande si les agents ne peuvent pas peindre sans machine. Monsieur le maire explique qu'il s'agit de la solution alternative si le coût d'acquisition est trop élevé ; les agents communaux fabriqueront les gabarits et appliqueront la peinture au rouleau.

Le Conseil approuve la demande de subvention auprès du Département à l'unanimité.

Ont voté pour : 13 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

3 - Modernisation des éclairages à l'école : Demande de subvention auprès du Département au titre du PACT 17

Monsieur le maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour ; le devis obtenu étant inférieur au plancher de demande de subvention.

Le conseil valide, le point est retiré de l'ordre du jour.

4 - Modernisation des éclairages au foyer rural : Demande de subvention auprès du Département au titre du PACT 17

Monsieur le maire rappelle au Conseil que des travaux de modernisations des éclairages au foyer rural ont été prévus au budget 2025. Il propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre du PACT 17. Au vu du devis obtenu d'un montant de 5 564,25 € HT, il présente le plan financier suivant :

	Base subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
Conseil départemental	5 564,25 €	10%	556,42 €
Autofinancement	5 564,25 €	90 %	5 007,83 €
			5 564,25 €

Le Conseil approuve la demande de subvention auprès du Département à l'unanimité.

Ont voté pour : 13 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

5 - Installation de jeux pour enfants au jardin des Eperches : Demande de subvention auprès du Département au titre du PACT 17

Monsieur le maire rappelle également au Conseil que l'achat de jeux pour enfants (tyrolienne et balançoire nid d'oiseau) a été prévu au budget 2025 pour installer au jardin des Eperches. Il propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre du PACT 17.

Au vu du devis obtenu d'un montant de 17 874,00 € HT, il présente le plan financier suivant :

	Base subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
Conseil départemental	17 874,00 €	20 %	3 574,80 €
Autofinancement	17 874,00 €	80 %	14 299,20 €
			17 874,00 €

Le Conseil approuve la demande de subvention auprès du Département à l'unanimité.

Ont voté pour : 13 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

6 - Autorisation au Maire de recruter des agents contractuels pour remplacer les agents publics indisponibles

Monsieur le maire propose de prendre une délibération pour lui permettre de recruter des agents contractuels à tout moment en cas d'indisponibilité des agents communaux notamment pour cause d'arrêt de travail.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

Ont voté pour : 13 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

7 - Création de deux postes non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le maire propose au Conseil de recruter un ou deux jeunes pendant la période estivale pour renforcer l'équipe technique. Le nombre et la durée des contrats pourront être définis en fonction des besoins et des sollicitations des jeunes bussacais. Les missions confiées seront adaptées à leur âge (16-17 ans) : pas de manipulation de machine dangereuse, pas de conduite d'engin, pas de travaux en hauteur.

Le Conseil approuve la création de deux postes à l'unanimité.

Ont voté pour : 13 Abstention : 0 Ont voté contre : 0

8 - Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'en cas de surcroît d'activité au service technique, il est nécessaire de recruter un agent en renfort à différentes périodes de l'année. La dernière autorisation de recruter dans ce cadre, d'une durée maximum de 18 mois, arrivant à échéance au mois d'août, il est nécessaire de la renouveler. Monsieur le maire propose donc au conseil de créer un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 1er septembre 2025 au 28 février 2027.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

9 - Avis sur projet de démolition d'un élément de bâti à protéger repéré au PLU

Monsieur le maire explique qu'une administrée habitant à Beauchail voudrait démolir une partie du bâtiment principal sur sa parcelle, actuellement repéré au PLU comme élément à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme. Dans ces circonstances, l'avis du conseil municipal est requis.

Etant donné que la partie à démolir a été construite en matériau non traditionnel (parpaing), l'intérêt patrimonial de la partie de bâtiment restant, dans le style traditionnel charentais, serait renforcé par cette démolition. Monsieur le maire propose donc de donner un avis favorable au projet de démolition du bâtiment.

Le Conseil donne un avis favorable au projet de démolition à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

10 - Proposition de participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le maire propose la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des Bussacais pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire. Il explique la nécessité de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, de protéger la santé publique des habitants et concourir ainsi au maintien de la biodiversité.

Monsieur le maire suggère de faire appel à Monsieur RENARD, président de l'association « L'abeille saintongeaise », apiculteur reconnu sur la commune et très actif dans la lutte contre le frelon asiatique.

Une convention pourrait être signée avec son association pour l'organisation des interventions et la contrepartie financière.

Le Conseil décide de prendre en charge l'intégralité des interventions classiques (80 €) pour la destruction des nids de frelons asiatiques et autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur RENARD à l'unanimité.

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

11 - Projet de restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption : proposition d'étude de diagnostic

Monsieur le maire explique que l'église nécessiterait des travaux de réfection : important problème d'humidité dû à de multiples infiltrations d'eau, chevrons détériorés, toiture à revoir, nombreuses fissures. L'accès au clocher est interdit pour raisons de sécurité.

Il rappelle que le SAS va intervenir dans un premier temps pour un remaniement de toiture à l'automne.

Mais un diagnostic est nécessaire pour connaître l'ampleur de la restauration à prévoir.

Il explique avoir fait appel à un architecte du patrimoine qui a chiffré le diagnostic à 14 986 € TTC avec l'intervention de plusieurs spécialistes.

Le diagnostic et le chiffrage de la réfection sont également nécessaires pour travailler sur le financement des travaux (demande de subvention, appel aux différentes formes de mécénat).

Le conseil approuve le lancement du diagnostic cette année afin de pouvoir, par la suite, étudier le projet de réfection de l'église et trouver des financements.

12 - Présentation du document de valorisation financière et fiscale de la commune pour l'année 2024

Monsieur le maire présente le document de valorisation financière de la commune pour l'année 2024 fourni par le service de gestion comptable de Saint Jean d'Angely.

Globalement la commune présente une bonne situation financière :

- la capacité d'autofinancement est d'un bon niveau et supérieure à celle de 2023,
- l'endettement, en baisse par rapport à 2023, est maîtrisé avec des ratios d'endettement très en dessous des seuils critiques.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec un commissaire enquêteur a eu lieu afin de faire le point sur les demandes de déplacement de 2 chemins ruraux,

Concernant le chemin rural de la Coquerie, fermé au public depuis de nombreuses années, il a été convenu de procéder à un échange de parcelles en vue de son déplacement en limite de la propriété Roulin. La procédure d'échange prévoit une information au public d'un mois, celle-ci aura lieu du 2 juin au 1er juillet 2025.

Monsieur le maire fait part de la restitution de l'évaluation de l'école ayant eu lieu par les services de l'Education nationale au cours de cette année scolaire,

Les indicateurs sont positifs. Ils permettront aux enseignants d'élaborer le prochain projet d'école.

Monsieur le maire donne lecture du courrier de remerciement de la MFR de Cravans suite au vote d'une subvention dans le cadre de la scolarisation d'un élève bussacais.

Une réunion publique s'est tenue avec les riverains du chemin des Chaumes à l'initiative de la Municipalité. L'objectif était de présenter les contours du projet de réaménagement de ce chemin et d'informer des premières démarches entreprises auprès d'un géomètre afin d'établir un relevé exhaustif des propriétés.

Une seconde réunion publique s'est tenue avec les riverains de la propriété récemment acquise par la commune aux Guilloteaux. La Municipalité a prévu de faire effectuer les travaux de démolition du bâti dégradé en juillet. Ce chantier permettra ensuite d'envisager les aménagements nécessaires.

Monsieur le maire informe le conseil de la vente du château de Bussac à des propriétaires privés.

Un point est donné par madame Briand sur les manifestations à venir et leur organisation :

Brocante 1^{er} juin

Randonnée le 7 juin

Marché gourmand le 14 juin

Escapade du fleuve Charente le 15 juin

Jeux intervillages le 5 juillet

Concert quatuor à cordes à la Piffeterie le 24 07 à 18h,

Descente de caisses à savon le 2 août

Compétition d'enduro les 11 et 12 octobre

Actualités de la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives

-Un travail important est engagé par le service déchets pour le déploiement de la collecte des biodéchets dans les communes de la CDA. Après une période de test avec un premier bac qui a donné des résultats encourageants, un second bac biodéchets a été installé sur le parking des Chaumes.

La campagne d'inscription à l'école pour la rentrée 2025 est en cours.

Dans le cadre des réflexions menées suite à l'évaluation d'école, une nouvelle répartition des classes entre les 2 écoles du RPI sera discutée. Elle consisterait à avoir les cycles 1 et 2 à Bussac et le cycle 3 à Saint Vaize.

Ces modifications doivent être validées par le conseil d'école et l'inspection académique avant leur mise en place qui ne pourra intervenir avant la rentrée 2026.

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 40.

Le secrétaire de séance,
Didier FENEANT

Le Maire,
Jean-Luc MARCHAIS

